



Document de politique foncière

jeudi 29 novembre 2018

République du Sénégal
Commission Nationale de Reforme Foncière
Juillet 2016

En cohérence avec la vision définie, la politique foncière vise à instaurer une gestion foncière équitable et transparente, apte à garantir la sécurité foncière des populations et à favoriser l'exploitation durable des ressources naturelles, la sécurisation des droits fonciers, la promotion d'activités économiques viables et l'impulsion d'une dynamique de développement harmonieux des territoires urbains et ruraux.

En milieu urbain, la politique foncière vise à assurer un accès équitable et sécurisé à la terre pour toutes les catégories de population, ainsi qu'un développement urbain harmonieux par la mise à disposition de logements convenables ainsi que d'infrastructures et d'équipements socio-économiques adéquats.